

**PROCÈS-VERBAL DE LA 89<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DES ÎLES**

**TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2014 À 19 H 30  
À LA SALLE POLYVALENTE DU PAVILLON EUDORE-LABRIE**

<b><u>PRÉSENCES :</u></b>	M. Gaston Bourque	Président
	M. Élie Chevrier	Vice-président
	M <sup>me</sup> Yvette Fortier	Secrétaire directrice générale
	M <sup>me</sup> France Arseneau	Administratrice
	M. Jérôme Aucoin	Administrateur
	M <sup>me</sup> Lauraine Bourque	Administratrice
	M <sup>me</sup> Helena Burke	Administratrice
	M. Mario Cormier	Administrateur
	M <sup>me</sup> Julie Decoste	Administratrice
	M. Robert Deraspe	Administrateur
	M <sup>me</sup> Nancy Leblanc	Administratrice
	M. Francis Simard	Administrateur
	M. Damien Turbide	Administrateur

**PERSONNES  
INVITÉES :**

M <sup>me</sup> Denise Landry	Conseillère qualité, gestion des risques et télésanté
M <sup>me</sup> Gisèle Painchaud,	Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services

**MOTIVÉS :**

D <sup>r</sup> Marcel Couture	Administrateur
M. Mark Joncas	Administrateur
M <sup>me</sup> Marie-Josée Noël	Administratrice

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président, M. Gaston Bourque, vérifie les présences, constate le quorum, et ouvre la séance à 19 h 46.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 89<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil d'administration du CSSS des Îles du 9 décembre 2014 avec la modification suivante :

La période de questions réservée au public se déroulera au début de la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION N° 2014-12-1982**



1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 88<sup>e</sup> séance ordinaire du 28 octobre 2014

**Période de questions réservée au public**

(pour poser une question, vous devez vous inscrire dans les trente minutes précédant la séance)

**CORRESPONDANCE**

4. Lettre du cabinet du ministre Barrette

**DOSSIERS — INFORMATION**

5. Agrément (suivi)
6. Rapport trimestriel « Gestion des risques »
7. Suivi des différents comités du CSSS des Îles
  - Commissaire locale aux plaintes
  - Comité des usagers
8. Tableau de bord (financier et statistiques en P8)

**DOSSIERS – DÉCISION**

9. Politique *sur la gestion des risques* (A-118)
10. Indemnisation pour un cadre intermédiaire

11. Les conditions de travail des syndiqués non-syndiqués
12. Gestion des effectifs médicaux (nominations, modifications, départs, congés)

**AUTRES SUJETS :**

- 13.
- 14.
15. Prochaine séance
16. Levée de la séance



**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 88<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2014**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 88<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil d'administration du CSSS des Îles tenue le 28 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION N° 2014-12-1983**

**Période de questions réservée au public**

**L'animation de la période de questions fut confiée à M<sup>me</sup> Céline Lafrance**

Plus d'une vingtaine d'employés du CRDITED assistent à la séance ordinaire du conseil d'administration. La période de questions fut entièrement consacrée à la Loi 10, surtout l'amendement concernant le CRDITED. Les employés venaient transmettre aux administrateurs, leurs inquiétudes suite à l'annonce des amendements au projet de Loi 10, nous nommant CISSS, établissement 2 dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et avec une mission en moins : CRDITED.

Leurs désarrois et inquiétudes ont été entendus par le conseil d'administration. Ce dernier va déployer tous les efforts possibles pour préserver cette mission pour le bien-être de la population de notre territoire.

**CORRESPONDANCE**

**4. LETTRE DU CABINET DU MINISTRE BARRETTE**

Une correspondance a été adressée au ministre Barrette le remerciant pour l'amendement apporté au Projet de loi 10 concernant la situation des Îles-de-la-Madeleine. M. Michel Jobin, conseiller politique, confirme la réception de la lettre.

**DOSSIERS-INFORMATION**

**5. AGRÉMENT (SUIVI)**

M<sup>me</sup> Denise Landry, conseillère en gestion des risques, de la qualité et télésanté, nous fait état du suivi des preuves déposées le 17 novembre 2014 à Agrément Canada en lien avec les 11 pratiques organisationnelles requises (POR). Pour les travaux à venir, une soixantaine de critères reliées aux normes sont à rendre conforme d'ici le 17 novembre 2015, et ce, afin que l'établissement conserve le statut d'organisme agréé.

**6. RAPPORT TRIMESTRIEL « GESTION DES RISQUES »**

M<sup>me</sup> Denise Landry, conseillère en gestion des risques, de la qualité et télésanté, présente le rapport trimestriel pour les périodes P1 à P7. Elle a présenté les tableaux sur les nombres d'événements des catégories et le degré de gravité. Elle informe également les membres des mesures correctives mises en place.

**7. SUIVI DES DIFFÉRENTS COMITÉS DU CSSS DES ÎLES**

M<sup>me</sup> Gisèle Painchaud, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services nous présente le tableau des résumés des dossiers en date du 30 novembre 2014. Depuis avril 2014, il y a eu 18 dossiers en traitement de plaintes, 11 dossiers d'assistance et 1 dossier d'intervention, pour un total de 30 dossiers. Mme Painchaud nous a également présenté ses recommandations ainsi que celles du Protecteur du citoyen. Quatre dossiers présentés au Protecteur du citoyen sont maintenant clos. Il en reste deux en cours.

#### COMITÉ DES USAGERS

Les membres du comité ont suivi quatre formations leur permettant d'être mieux outillés pour accomplir leur mandat. En octobre, ils ont organisé une conférence sur la maltraitance et, en novembre, un café citoyen qui a permis aux usagers de faire leurs commentaires, leurs suggestions et de proposer des solutions intéressantes. Il y a eu aussi une fête de Noël au CHSLD Pavillon Eudore-LaBrie.

#### 8. TABLEAU DE BORD (FINANCIER ET STATISTIQUES) EN P8

M. Claude Cyr, DSA, nous présente le tableau de bord pour la période 8 se terminant le 15 novembre 2014. Il nous fait état de l'évolution de certaines mesures mises en place dans le plan de redressement. Les points saillants sont les suivants :

**GMF** : le taux de prise en charge est de 62 %, en date du 30 novembre.

**Transport des usagers** : Grâce à la Télésanté, 766 segments de vols ont été évités (soit 383 patients). Cela permet un service plus rapide pour l'utilisateur, en plus de diminuer les coûts pour l'établissement.

**Masse salariale** : Le nombre d'heures travaillées correspond aux prévisions. Cependant, on note une augmentation des heures en temps supplémentaire et de l'absentéisme.

#### DOSSIERS-DÉCISION

#### 9. POLITIQUE SUR LA GESTION DES RISQUES (A-118)

La *Politique sur la gestion des risques (A-118)*, a été présentée aux membres et est soumise pour adoption.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles adopte les modifications apportées à la *Politique sur la gestion des risques (A-118)*

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1984**

#### 10. INDEMNISATION POUR UN CADRE INTERMÉDIAIRE

Le dossier a été présenté aux membres du conseil d'administration.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles ratifie l'indemnité de départ de M<sup>me</sup> Aïda Dina St-Laurent selon le décret des cadres intermédiaires et supérieurs dans le but de mettre fin à son contrat d'emploi avec le CSSS des Îles.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1985**

#### 11. LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SYNDICABLES NON-SYNDIQUÉS

Le MSSS a émis la Circulaire 2011-025 relativement aux conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux qui introduit les mises à jour et les nouveautés apportées dans les conventions collectives à l'occasion de la ronde de négociation de 2011-2015.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles se conforme à la Circulaire n° 2011-025 et adopte le Répertoire des conditions de travail pour le personnel syndicable non syndiqué, afin d'assurer les conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1986**

#### **12. GESTION DES EFFECTIFS MÉDICAUX (NOMINATIONS, MODIFICATIONS, DÉPARTS, CONGÉS)**

Considérant la recommandation du comité d'examen des titres;

Considérant la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte la nomination de **TREMBLAY, Renald (81 157)** à titre de chef du Département de pharmacie pour un mandat de quatre années renouvelables, soit du 9 décembre 2014 au 9 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1987**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de **D' HARRIS, Patrick (193-3845)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec des privilèges à titre de chirurgien, dans le département de chirurgie, avec champs de pratique en chirurgie plastique. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1988**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de **D' LABBÉ, Raymond (180-0747)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec des privilèges à titre de chirurgien vasculaire, dans le département de chirurgie, avec champs de pratique en chirurgie vasculaire. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1989**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du

**D' CÔTÉ, Mathieu (107-2644)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec des privilèges à titre d'oto-rhino-laryngologiste, dans le département de chirurgie, avec champs de pratique en ORL. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1990**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' THUOT, François (103-3554)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec des privilèges à titre d'oto-rhino-laryngologiste, dans le département de chirurgie, avec champs de pratique en ORL. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1991**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> SCHMIT, Isabelle (108-1801)**, à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'ophtalmologiste, dans le département de chirurgie, avec champs de pratique en ophtalmologie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1992**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' BOUCHARD, Marc (102-1575)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'orthopédiste, dans le département de chirurgie avec champs de pratique en orthopédie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1993**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' AUDET, Jean-François (102-1476)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'urologue, dans le département de chirurgie, avec champs de pratique en urologie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1994**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' BOLDUC, Stéphane (100-3813)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'urologue, dans le département de chirurgie, avec champs de pratique en urologie. La jouissance des

privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1995**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> GAGNON, Caroline (106-0938)**, à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'anesthésiste, dans le département de anesthésie-réanimation, avec champs de pratique en anesthésie-réanimation. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1996**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' CHOINIÈRE, Jean-Luc (163-0904)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'anesthésiste ,dans le département de anesthésie-réanimation, avec champs de pratique en anesthésie-réanimation. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1997**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' SAUVÉ, Jean-Marc (182-6262)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'anesthésiste, dans le département de anesthésie-réanimation, avec champs de pratique en anesthésie-réanimation. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1998**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' BARRETTE, Serge (180-4053)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'omnipraticien, dans le département de médecine générale, avec champs de pratique en soins prolongés et soins à domicile. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-1999**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' BOITEAU, Étienne (109-0463)**, à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'omnipraticien, dans le département de médecine générale, avec champs de pratique à l'urgence, hospitalisation

et soins prolongés. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2000**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> BOSHOUWERS, Marie-Louise (186-4289)**, à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'omnipraticienne, dans le département de médecine générale, avec champs de pratique incluant hospitalisation, cliniques externes, soins prolongés et SAD. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2001**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D<sup>r</sup> CYR, Luc (106-1902)**, à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'omnipraticien, dans le département de médecine générale, avec champs de pratique incluant urgence et hospitalisation. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2002**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement de le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> HARVEY Claudette (187-5764)**, à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'omnipraticienne, dans le département de médecine générale, avec prise en charge et suivi. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2003**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement de le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> Hubert Amélie (106-2009)**, à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'omnipraticienne, dans le département de médecine générale, avec champs de pratique incluant hospitalisation, urgence et IVG. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2004**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> PAPILLON, Marianne (102-1229)**, à titre de membre-conseil du Conseil des

médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'omnipraticienne, avec champs de pratique à titre de médecin consultante-conseil. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2005**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' PLANTE, Bernard (183-3920)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'omnipraticien, dans le département de médecine générale, avec champs de pratique obstétrique et cliniques externes. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2006**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> SOULIÈRE, Danielle (192-0941)**, à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'omnipraticienne, dans le département de médecine générale, avec champs de pratique en obstétrique et cliniques externes. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2007**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> BERNIER, Danielle (179-2860)**, à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de gynéco-obstétricienne, dans le département de chirurgie, avec champs de pratique en gynéco-obstétrique. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2008**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' BOUCHARD, Laurier (178-3885)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de gynéco-obstétricien, dans le département de chirurgie, avec champs de pratique en gynéco-obstétrique, échographie obstétricale et pelvienne. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2009**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la



D<sup>re</sup> **CHOUINARD, Marie-Josée (104-0856)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de gynéco-obstétricienne, dans le département de chirurgie, avec champs de pratique en gynéco-obstétrique, échographie obstétricale et pelvienne. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2010**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D<sup>r</sup> POIRIER Hugues (1198-2834)** à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de psychiatre, dans le département de psychiatrie, avec champs de pratique en psychiatrie, cliniques externes, hospitalisation et ECT. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2011**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D<sup>r</sup> PATRY, Simon (194-2267)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de psychiatre, dans le département de psychiatrie, avec champs de pratique en psychiatrie, cliniques externes, hospitalisation. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2012**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> BÉDARD, Francine (185-4157)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologue générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2013**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> BOISCLAIR, Chantal (197-1290)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologue générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation

de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2014**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' BROUSSEAU, Ghislain (187-3850)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologiste générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2015**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> CAMIRÉ, Myriam (104-0898)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologiste générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2016**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' CHEVRETTE, Éric (199-3070)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologiste générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2017**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' DUMAIS, Dany (104-520)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologiste générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2018**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles, accepte le renouvellement des privilèges du **D' FEKIR, Sami (110-3274)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins,

dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologue générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2019**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>e</sup> FOUGÈRES, Annie (100-2013)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologue générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2020**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D<sup>r</sup> GARNEAU, Guillaume (108-4326)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologue générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2021**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D<sup>r</sup> GRENON, Hugues (194-2507)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologue générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2022**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>e</sup> HARVEY, Sylvie (183-2211)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologue générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et mammographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2023**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' LAROCHELLE, Olivier (107-3097)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologiste générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2024**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' MORCOS, Leila (101-2798)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologiste générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2025**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' MORIN, François D. (117-4207)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologiste générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2026**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> NOËL, Patricia (104-1037)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologiste générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2027**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> OUELLET, Annie (106-1175)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologiste générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2028**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> SIMARD, Line (169-3282)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologue générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2029**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> TESOLIN-LAVOIE, Maude (104-2258)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de radiologue générale, dans le département de radiologie, avec champs de pratique en radiologie générale et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2030**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D<sup>r</sup> CÔTÉ, Jean-Marc (193-3712)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de cardiologue pédiatre, dans le département de médecine générales avec champs de pratique en cardiologie pédiatrique. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2031**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D<sup>re</sup> HÉROUX, Josée (196-2224)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de dermatologue, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en dermatologie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2032**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D<sup>r</sup> BOURDAGES, Raymond (170-2141)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de gastro-entérologue, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en endoscopie digestive, cliniques externes. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

**RÉSOLUTION N° 2014-12-2033**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' L'ESPÉRANCE, Guy (173-1728)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de gastro-entérologue, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en endoscopie digestive, cliniques externes. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION N° 2014-12-2034**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' MORRISSETTE, Hugo (107-063)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de gastro-entérologue, dans le département de médecine internes, avec champs de pratique en endoscopie digestive, cliniques externes. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION N° 2014-12-2035**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' DELAGE, Robert (184-4224)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre d'hémato-oncologue, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en hématologie, cliniques externes. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION N° 2014-12-2036**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' COUTURE, Patrick (188-2786)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de médecin interniste et lipidologiste, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en lipidologie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION N° 2014-12-2037**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' DOLCÉ, Patrick (187-4023)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de microbiologiste, dans

le département de médecine interne, avec champs de pratique en microbiologie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION N° 2014-12-2038**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D<sup>r</sup> JUTRAS, Philippe (187-4353)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de microbiologiste, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en microbiologie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION N° 2014-12-2039**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D<sup>r</sup> LEHOULLIER, Philippe (105-1333)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de biochimiste médicale, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en biochimie médicale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION N° 2014-12-2040**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D<sup>r</sup> PELLETIER, Pascal (108-296)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de biochimiste médicale, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en biochimie médicale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION N° 2014-12-2041**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D<sup>r</sup> BÉRUBÉ, Michel (194-3356)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de médecin interniste, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en médecine interne en cliniques externes, hospitalisation, épreuves à l'effort, oncologie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION N° 2014-12-2042**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D<sup>r</sup> SAVARD, Martin (106-2769)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de neurologue, dans le

département de médecine interne, avec champs de pratique en neurologie et électroencéphalographie, EMG. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2043**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' VERRET, Louis (100-2286)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de neurologue, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en neurologie et électroencéphalographie, EMG. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2044**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' SYLVAIN, Michel (194-4149)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de neurologue pédiatrique, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en neurologie et électroencéphalographie, EMG. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2045**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' BRAULT, Yves (170-2158)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de physiatre, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en physiatrie en cliniques externes. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2046**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' LABERGE, Francis (178-1277)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de pneumologue, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en pneumologie en cliniques externes. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **RÉSOLUTION N° 2014-12-2047**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la



**D<sup>re</sup> CHETAILLE, Anne-Laure (105-2802)**, à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges à titre de rhumatologue, dans le département de médecine interne, avec champs de pratique en rhumatologie en cliniques externes. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION N° 2014-12-2048**

**AUTRES SUJETS**

13.

14.

15. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra le 20 janvier 2015 à la salle polyvalente au Pavillon Eudore-LaBrie.

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION N° 2014-12-2049**

Gaston Bourque  
Président du conseil

Yvette Fortier  
Secrétaire du conseil